



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>POUR LES VÉHICULES DE CATÉGORIE M1</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> juillet 1992 au 31 décembre 1996 inclus	EURO <b>1</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2000 inclus	EURO <b>2</b>
frdu 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005 inclus	EURO <b>3</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010 inclus	EURO <b>4</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2015 inclus	EURO <b>5</b>
du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 à une date à fixer par le ministre	EURO <b>6</b>
D'une date à fixer par le ministre	EURO <b>6d</b>



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>POUR LES VÉHICULES DE CATÉGORIE N1, CLASSE DE POIDS I (≤ 1280 KG)</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> octobre 1994 au 31 décembre 1997 inclus	EURO <b>1</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2000 inclus	EURO <b>2</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005 inclus	EURO <b>3</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010 inclus	EURO <b>4</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2015 inclus	EURO <b>5</b>
du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 à une date à fixer par le ministre	EURO <b>6</b>
D'une date à fixer par le ministre	EURO <b>6d</b>



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>POUR LES VÉHICULES DE CATÉGORIE M2 OU N1, CLASSE DE POIDS II OU III (&gt; 1280 KG)</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> octobre 1994 au 31 décembre 1997 inclus	EURO <b>1</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2001 inclus	EURO <b>2</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2006 inclus	EURO <b>3</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011 inclus	EURO <b>4</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 août 2016 inclus	EURO <b>5</b>
du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 à une date à fixer par le ministre	EURO <b>6</b>
D'une date à fixer par le ministre	EURO <b>6d</b>



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>VEHICLES IN CATEGORY N2</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 1996 inclus	EURO <b>1</b> (I)
du 1 <sup>er</sup> octobre 1996 au 30 septembre 2001 inclus	EURO <b>2</b> (II)
du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2006 inclus	EURO <b>3</b> (III)
du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 31 décembre 2011 inclus	EURO <b>4</b> (IV)
du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 août 2016 inclus	EURO <b>5</b> (V)
à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2016	EURO <b>6</b> (VI)



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>POUR LES VÉHICULES DE CATÉGORIE M3 OU N3</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 1996 inclus	EURO <b>1</b> (I)
du 1 <sup>er</sup> octobre 1996 au 30 septembre 2001 inclus	EURO <b>2</b> (II)
du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2006 inclus	EURO <b>3</b> (III)
du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2009 inclus	EURO <b>4</b> (IV)
du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013 inclus	EURO <b>5</b> (V)
à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	EURO <b>6</b> (VI)



# Aperçu des données de première immatriculation en cas **D'EURONORME MANQUANTE** sur le certificat d'immatriculation

L'euronorme d'un véhicule n'est pas toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation. C'est surtout le cas pour les véhicules plus anciens. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des données de première immatriculation qui sont utilisées pour déterminer l'euronorme lorsqu'elle n'est pas connue ou pas reprise dans la base de données de la DIV (immatriculation des véhicules):

<b>POUR LES VÉHICULES DE CATÉGORIE T</b>	
<b>DATE</b> de première immatriculation en Belgique ou à l'étranger	<b>NORME D'ÉMISSION</b>
du 1 <sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001 inclus	PHASE I
du 1 <sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2005 inclus	PHASE II
du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010 inclus	PHASE IIIa
du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013 inclus	PHASE IIIb
à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	PHASE IV

#### Législation

Décret du Gouvernement flamand du 26 février portant sur les zones à faibles émissions zones.